

Extrait du procès-verbal
ou
Copie de résolution

Municipalité de
SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, tenue le 10 mars 2025 et à laquelle étaient présents :

Le Maire :	Monsieur Francis St-Pierre
Greffière-trésorière :	Madame Nadia Lavoie
Les conseillers :	Madame Anick Blouin, absente
	Monsieur Jean-Denis Bernier
	Monsieur Simon Dubé
	Madame Vanessa Lepage-Leclerc
	Madame Mélanie Desrosiers,
	Madame Stéphanie Arsenault

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
Rés. 2025-03-41

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025 qui se tiendront à 19 h. Les séances du conseil se tiendront à la salle du conseil située au 318 rue Principale Ouest, St-Anaclet-de-Lessard

Lundi 13 janvier 2025	Lundi 14 juillet 2025
Lundi 3 février 2025	Lundi 11 août 2025
Lundi 3 mars 2025	Lundi 8 septembre 2025
Lundi 14 avril 2025	Mardi 14 octobre 2025
Lundi 5 mai 2025	Lundi 10 novembre 2025
Lundi 9 juin 2025	Lundi 8 décembre 2025

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale\greffière-trésorière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 11^e jour de mars 2025

Sceau de la
municipalité

Nadia Lavoie
Directrice générale